

epie

Des parkings amovibles



Des places pour moins valides lors des événements: chouette idée.

■ Pas évident de trouver une place de parking proche de l'endroit où est organisée une grosse manifestation, genre cavalcade, foire agricole, foire Saint-Léonard, Belzik festival..., à Herve. Et encore moins si l'on souffre d'un handicap.

Pour faciliter la tâche aux personnes moins valides, Pierre-Yves Jeholet (HDM) a déposé le texte d'une motion au conseil communal. Elle prévoyait de délimiter, près des lieux de ces organisations, des places de parking réservées à ces personnes et signalées par des panneaux amovibles. D'après le texte proposé, toute personne organisant un événement à

Le chalet près de la Ligne 38 à la trappe

■ Les habitués des abords de la Ligne 38 rêvaient de faire causer dans un chalet de bois que la ville aurait posé sur une dalle, près de l'ex-gare de Herve. L'abri a été acheté, mais ne sera pas placé là: l'urbanisme a refusé. Néanmoins, explique l'échevin José Spits, on pourra peut-être créer là un espace de rencontre d'un autre type, dans le cadre du futur plan communal d'aménagement.

Herve devrait prévoir près des accès et en concertation avec les services communaux et la zone de police, un certain nombre de telles places de parking. Au minimum trois. Ou plus si la manifestation était susceptible d'attirer la foule.

José Spits a trouvé l'idée "excellente" et "généreuse". Il a suggéré, de prévoir ces emplacements là où d'habitude on localise les espaces VIP, certaines de ces "personnes importantes" pouvant marcher un peu. Il a souligné enfin qu'il revenait aux organisateurs de prévoir eux-mêmes les places. Ce dont ils seront informés quand ils solliciteront l'autorisation d'organiser leurs manifestations. Le point a été voté à l'unanimité.

INTERNET À MOITIÉ PRIX

Parmi les autres ayant reçu une adhésion de tous les élus: le nouveau règlement relatif au bail à conclure avec un nouveau concierge pour l'école de Battice et la salle Georges Gramme. Il s'agira prioritairement d'un ouvrier ou d'un employé communal.

Les élus ont aussi décidé que le site de l'ancien collège hervien, occupé désormais par les fonctionnaires communaux, serait dénommé "centre administratif Marie-Thérèse".

Enfin, on diminue le prix de la demi-heure de consultation sur internet, dans les bibliothèques communales. Il en coûtera 0,50 €, contre 1 € jusqu'à présent. Ceci, a précisé l'échevine Marie-Martine Schyns, pour s'aligner sur les prix pratiqués dans les autres communes. «

Y.B.

La Neuse - 22/10/09